

POUR QUI ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement s'adresse aux **structures employeuses de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**.

POUR QUOI ?

Selon vos besoins, le DLA vous aide à :

- Définir une **stratégie** et un plan d'action
- Faire évoluer votre **gouvernance** ou votre **organisation**
- Adapter votre **modèle économique**
- Formaliser un **plan de développement**
- Construire des **rapprochements** et des **coopérations**.

COMMENT ?

Le recours au DLA est une **démarche volontaire et entièrement gratuite pour la structure** (sauf cas particuliers). Il peut être mis en œuvre **individuellement** pour une seule structure, ou **de façon collective** pour un groupe de structures.

1 ACCUEIL

Premier échange avec la structure et analyse de la pertinence d'une intervention.



2 DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Entretien avec la structure, collecte d'informations, identification des problématiques et élaboration du parcours d'accompagnement.

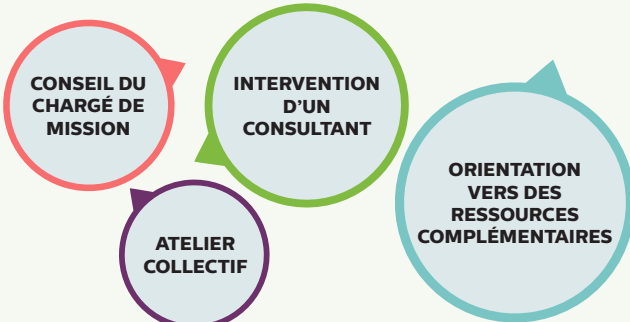


UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT EN 4 ÉTAPES

3

PARCOURS SUR-MESURE

Mise en œuvre et suivi du parcours d'accompagnement pouvant inclure diverses actions.



4

BILAN & SUIVI

Bilan de l'accompagnement et analyse des résultats.



PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

